

Comment demander un bulletin de vote par correspondance – 2 août

Vous pouvez voter de chez vous lors des élections primaires du 2 août en utilisant un bulletin de vote par correspondance.

Pour en faire la demande, rendez-vous simplement sur **Michigan.gov/Vote** et confirmez votre identité en indiquant des informations personnelles, notamment celles se trouvant sur votre permis de conduire ou votre numéro d'identification de l'État du Michigan.

Appuyez sur le bouton pour soumettre votre demande et attendez que votre bulletin de vote arrive par la poste.

Il existe également d'autres moyens de faire votre demande.

Vous pouvez imprimer une demande sur **Michigan.gov/Vote**, la remplir et la signer, puis prendre une photo et envoyer le tout par courrier électronique à votre agent d'inscription aux élections ou par courrier, ou encore l'apporter à son bureau. Si vous vous présentez au bureau de votre agent d'inscription aux élections entre le **23 juin et le 1er août à 16 h**, vous pouvez à la fois faire votre demande et voter pendant que vous serez sur place.

Vous trouverez l'adresse et le numéro de téléphone de votre agent d'inscription aux élections sur **Michigan.gov/Vote**.

Si vous demandez que votre bulletin de vote vous soit envoyé, vous pouvez suivre votre bulletin de vote sur **Michigan.gov/Vote** et voir ainsi quand votre agent d'inscription aux élections a reçu votre demande et émis votre bulletin de vote.

Quelle que soit l'option que vous choisissiez pour soumettre votre demande, veuillez le faire dès que possible. Plus tôt les électeurs feront savoir à leur agent d'inscription aux élections qu'ils veulent voter par correspondance, plus l'élection se déroulera sans heurts pour tous.